

Chers campeurs, chères campeuses,

Suite aux questionnements concernant la partie « Ayants-droit » du contrat forfait saison 2024, nous vous apportons aujourd'hui quelques éclaircissements.

Le nombre de ligne a été porté à 6 afin de rappeler que cela reste la capacité maximale de personne pouvant être présente en même temps dans votre mobilhome.

Il sera toujours possible que votre famille puisse vous rendre visite et puisse profiter du camping si vous n'êtes pas présent, tant que cette limite de 6 personnes n'est pas dépassée.

Il faudra toutefois porter à notre connaissance les noms, prénoms et date de naissance des personnes qui profiteront de votre emplacement, ainsi que le temps de leur présence. Nous entendons ici les personnes, familles ou amis, autres que les propriétaires.

Chaque personne devra être munie d'un bracelet « annuel » qui vous sera distribué en début de saison.

Nous espérons que votre hiver se passe au mieux et vous souhaitons de bonnes fêtes.

Cordialement, la direction du Camping Beauséjour.